DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt six, le sept juillet à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Dominique JOUANNE, Maire.

Présents :
M. Dominique JOUANNE, Mme Marie LAIGNEL, Monsieur Abdelkrim MAY, Mme Flavie CHEVROT, M. Alain BORNE, Madame Josette DESVIGNES, Mme Corinne MINETTE, Mme Véronique PAUCHARD, M. Jean-Marc GIRBES, M. Régis GAGNARD, Mme Sophie GRELL, M. Tarik SAHIN, Mme Sude OZDEMIR, Madame Jocelyne BERESINA, M. Fabien GIRARD, Madame Nadège CANTIER, Mme Stéphanie CARREZ, Monsieur Mickaël CHEVALIER

Pouvoirs :
M. Abdulkasim DEMIREL donne pouvoir à Mme Marie LAIGNEL, Mme Colette BOURGEOIS donne pouvoir à M. Régis GAGNARD, M. Patrice GAUDRY donne pouvoir à Mme Sophie GRELL, Mme Marie-Christine HAYNAU donne pouvoir à Monsieur Abdelkrim MAY

Absent :
M. Bernard LAMY

Mme Flavie CHEVROT est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 22

Finances

D2026_58 MODIFICATIONS DES TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs applicables aux services publics municipaux, aux occupations du domaine communal ainsi qu'aux prestations et mises à disposition de matériels ou de personnels réalisées au profit de tiers.

Dans ce cadre, les tarifs municipaux peuvent faire l'objet d'une actualisation afin de tenir compte de l'évolution des besoins du service et des conditions d'exploitation.

Pour l'exercice 2026, il est proposé de modifier la grille tarifaire de la billetterie du Centre Culturel Le C2, conformément au tableau annexé à la présente délibération. Cette évolution accompagne le lancement, à compter du 1er septembre 2026, d'une nouvelle saison culturelle ambitieuse, marquant le retour d'une programmation culturelle régulière et structurée, la première de cette ampleur depuis 2019. Les nouveaux tarifs ont été définis afin d'accompagner cette relance tout en maintenant une offre culturelle accessible au plus grand nombre.

Par ailleurs, il est proposé de supprimer le service de reproduction de documents destiné aux usagers et aux associations. Toutefois, la gratuité des photocopies pour les habitants de la commune sera maintenue à la Maison des Familles concernant :

- les dossiers d'Aides Sociales,
- les dossiers à destination des associations caritatives et organismes d'aide alimentaire,

- les démarches de recherche d'emploi (dans la limite de 10 copies par demande).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la commission des finances du 26 juin 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **DE VALIDER** les nouveaux tarifs de billetterie du C2 (Centre Culturel) tels que présentés dans le tableau annexé ;

Article 2 : **DE PRENDRE ACTE** de la fin des ventes de reproduction de documents aux usagers et du maintien de la gratuité pour les habitants de la commune, concernant :
- les dossiers d'Aides Sociales,
- les dossiers à destination des associations caritatives et organismes d'aide alimentaire,
- les démarches de recherche d'emploi (dans la limite de 10 copies par demande).

Article 3 **: DE DIRE** que ces tarifs entreront en vigueur à compter du **1er septembre 2026**.

Article 4 : **DE CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (22 voix Pour).

Le Maire,
Dominique JOUANNE

MAIRIE DE TORCY 71210

Flavie CHEVROT,
Secrétaire de séance

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 10 JUIL. 2026
et publié, affiché ou
notifié le 16 JUIL. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

Délibération
du 07 Juillet 2026
mise en application 01 septembre 2026

BILLETERIE C2 - CENTRE CULTUREL

SPECTACLES			
Catégorie	**Plein tarif**	**Tarif réduit***	**Tarif enfant (-12 ans)**
A	15 €	9 €	4 €
A (avec abonnement)	10 €	7 €	Gratuit
B	10 €	5 €	Gratuit
B (avec abonnement)	7 €	4 €	Gratuit
C	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Abonnement Saison culturelle : 10 € (tarif unique)			

STAGES			
	Plein tarif	**Tarif réduit***	**Tarif enfant (-12 ans)**
Stage - Pratique artisitque (1 semaine)	50 €	35 €	20 €

*Tarif réduit : -18 ans, étudiant(s), retraité€, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le .....10 JUIL. 2026.....
et publié, affiché ou
notifié le .....16 JUIL. 2026.....
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY

TORCY
SAÔNE-ET-LOIRE

Délibération
du 07 Juillet 2026
mise en application 01 septembre 2026

VENTES DE DOCUMENTS

	2026	
	ADMINISTRES	ASSOCIATIONS TORCEENNES
REPRODUCTION		
Photocopies A4 :		
Noir et Blanc Verso	0,10 €	0,10 €
Noir et Blanc Verso/Recto	0,15 €	0,15 €
Couleurs Verso	0,20 €	0,20 €
Couleurs Verso/Recto	0,30 €	0,30 €
Photocopies A3 :		
Noir et Blanc Verso	0,20 €	0,20 €
Noir et Blanc Verso/Recto	0,30 €	0,30 €
Couleurs Verso	0,45 €	0,45 €
FORFAIT		
50 copies A4 - Noir et Blanc		4,30 €
100 copies A4 - Noir et Blanc		7,50 €
10 affiches A4 ou 5 affiches A3 Plus 100 flyers A5 couleurs		26,75 €
LIVRET DE FAMILLES		
	1er et 2ème exemplaire gratuit	
	Tarif forfaitaire de 16 € à partir du 3ème exemplaire	

Arrêt de la vente de reproduction

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 10 JUIL. 2026
et publié, affiché ou
notifié le 16 JUIL. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY
71210